

Les objectifs pédagogiques :

La démarche que nous vous proposons est de vous former à quelques « fondamentaux » pour comprendre, agir, connaître votre marge d'action dans votre nouvel environnement.

Nous vous présentons un contenu de formation qui a pour objectif de vous aider à mieux mettre en œuvre votre programme politique, ce qui implique :

- De savoir appréhender l'environnement local.
- D'identifier son cadre normatif.
- De connaître l'organisation des pouvoirs au sein de la collectivité.
- D'être en capacité de les exercer d'une manière sécurisée et efficiente.
- D'être en mesure de mobiliser les moyens internes et de les contrôler.

Le Programme :

1. Le cadre réglementaire de la commune:

- Les normes qui la régissent.
- L'articulation de l'action communale avec les autres collectivités (spécifiquement les communautés de communes).

2. Les pouvoirs des élus :

- Les pouvoirs, les compétences et leur répartition au sein d'une commune (les pouvoirs du Conseil municipal, du Maire, des Maires Adjointes, leur articulation, les délégations...)
- La place de l'élu et ses rapports avec les services et les agents. Qui fait quoi ?

3. Les instances communales:

- Leur rôle
- Leur fonctionnement : conseils municipaux, commissions, commission consultative des services publics, Comités consultatifs...

4. Les actes de la collectivité:

- Délibérations
- Décisions
- Conventions et arrêtés et leurs principales règles.
- Le contrôle de l'égalité

5. Les finances communales :

- Leviers, enjeux, les grands équilibres, les sources de financement.
- La procédure d'élaboration budgétaire.
- La « mécanique » de la construction budgétaire.
- Les recettes et les dépenses.
- Quelques notions de fiscalité.

Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU



• Directeur Général des Services, acteur quotidien de la vie communale, Pascal Rautureau est spécialisé en finances et fiscalité locales. Cependant les fonctions, d'une part, de principal collaborateur des élus et d'autre part, de dirigeant de l'ensemble des services, missions qu'il assume, depuis plus de vingt années, lui permettent d'avoir une vision transversale du fonctionnement de la collectivité.

Les points forts de la formation :

Fort d'une expérience de deux décennies au sein des collectivités, l'intervenant s'attache à « rendre pratique et applicable » cette formation.

Modalités pédagogiques :

Chacun des 5 points du programme est travaillé en trois heures par une réponse de l'intervenant sur vos questions, interrogations, attentes autour des thèmes.

Les résultats attendus :

Absence de Pré-requis

Public :

Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Pascal RAUTUREAU

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis
Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 14 heures de formation le coût est de 700 € TTC .

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)